

Rencontre ministre de l'Intérieur-Partis politiques Un nouvel enrôlement des électeurs en janvier 2016

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

Les responsables des partis politiques ont répondu, hier, à l'invitation du ministre de l'Intérieur Pacôme Moubele-Boubeya. L'échange qui portait, entre autres, sur les dates de la prochaine opération d'enrôlement n'a pas reçu l'approbation de l'opposition qui souhaitait plutôt connaître le bilan de l'opération qui s'est achevée il y a quelques jours.

ENTRE Pacôme Moubele-Boubeya et les représentants des partis politiques reconnus, les divergences ont, de nouveau, éclaté au grand jour, hier,



Photo : DR

Le ministre de l'Intérieur et ses collaborateurs et les responsables des partis politiques...

au cours de leur rencontre à l'Avenue de Cointet. D'entrée, le chef de ce département ministériel a expliqué à ses interlocuteurs qu'il les a invité pour leur communiquer les dispositions relatives à la prochaine opération d'enrôlement prévue pour janvier 2016. Aussi, il était question de poursuivre la

concertation engagée avec ceux-ci. Tel qu'indiqué par la tutelle, les partis politiques devront transmettre les noms de leurs représentants, au plus tard le 24 décembre 2015. Toute chose qui n'a pas l'heur de plaire aux membres de l'opposition présents, qui présu-



Photo : DR

... ont échangé sur le processus d'enrôlement à venir et celui qui vient de s'achever.

maient autre chose. Pour eux, ils attendaient de la part du ministre Moubele-Boubeya, qu'il leur fasse un bilan du processus d'enrôlement qui a démarré le 30 octobre dernier et s'est achevé il y a quelques jours. Étant entendu que, selon ce camp, il ressort plusieurs cas de fraude tant à Libreville qu'à l'intérieur

du pays. Une situation relevée également par la tutelle mais, plutôt perçu comme l'un des manquements ou difficultés rencontrées lors du processus. "De manière globale, quelques difficultés matérielles ont été enregistrées. Pour le cas de Bifoun, je ne veux pas commenter; (...), je voudrais juste relever que

lorsque les commissions sont mises en place, il y a un plan local qui est organisé", a fait remarquer Pacôme Moubele-Boubeya.

Toutefois, l'opposition s'est dit "déçue" quant au mode de fonctionnement de leur tutelle qui, en principe assure la gestion de la chose électorale. Zacharie Myboto, tout comme Albertine Maganga Moussavou, et bien d'autres ont estimé que les dates fixées pour l'avenir, pour ce qui est de l'enrôlement sont des décisions émanant du gouvernement. A cet effet, estiment-ils, "si c'est pour entériner les décisions du gouvernement, nous ne fonctionnons pas de la sorte. Nous sommes là pour construire ensemble, et non pour entériner".

Commission ad hoc des frontières Gabon-Cameroun Pour l'adoption d'une feuille de route

M. A. M.

Libreville/Gabon

LE Gabon et le Cameroun sont en session depuis hier. Et ce, dans le cadre de la commission ad hoc des frontières. Après la dernière rencontre de juillet 1997 sur la question, les experts des deux pays ont, jusqu'au 20 décembre prochain pour élaborer et adopter une feuille de route pour ladite commission.

La cérémonie d'ouverture a

été rehaussée par la présence du ministre de l'Intérieur, Pacôme moubele-Boubeya et de son homologue camerounais, René Emmanuel Sadi. Y ont également assisté, les forces de sécurité et de défense et plusieurs autres personnalités.

Après avoir relevé le contexte dans lequel se tient cette session, Pacôme Moubele-Boubeya a tout de même souligné ce qui relie les deux pays frères. "Comme chacun le sait, nos deux pays sont séparés, mais

en même temps sont unis par une frontière naturelle, au sens géographique, matérialisée par des cours d'eau communs dont notamment le Kyé, le Ntem et l'Ayina", a-t-il indiqué.

Par ailleurs, en ouvrant les travaux qui doivent s'achever dans deux jours, le ministre de tutelle a invité les experts en la matière à, au terme des réflexions, accoucher des solutions idoines. Ainsi, il les a exhortés en ces termes: "nous proposer des mesures concrètes qui nous permettront de définir un

programme de missions conjointes de terrain, préparatoires aux opérations de démarcation: encadrer la circulation des personnes et des biens, gérer de manière efficace les frontières situées dans la zone de nos parcs nationaux respectifs (...)".

Toutefois, le ministre de l'Intérieur n'a pas manqué de suggérer aux experts gabonais et camerounais de réfléchir sur "les questions relatives à nos cours d'eau communs, et qui constituent tout à la fois d'importantes

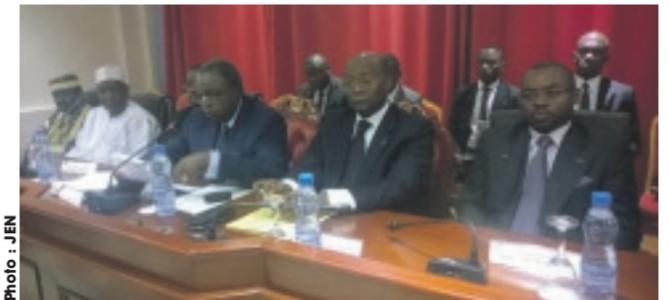


Photo : JEN

Les ministres gabonais et camerounais de l'Intérieur, Pacôme Moubele-Boubeya (centre) et René Emmanuel Sadi (droite) lors de la cérémonie d'ouverture.

voies de communication et de ressources naturelles diverse-

ment utilisées par les populations riveraines".

Coopération Gabon/Chine

L'exemption de visa désormais en vigueur entre les deux pays

J-CA

Libreville/Gabon

Ce nouveau cadre juridique qui concerne exclusivement les détenteurs de passeports diplomatiques et de service, permettra aux personnalités des deux parties de pouvoir voyager sans solliciter au préalable de visa au niveau de leurs représentations diplomatiques respectives.

« LE Gouvernement de la République Gabonaise et le Gouvernement de la République Populaire de Chine, désireux de développer davantage les relations d'amitié (...) et de faciliter la circulation des ressortissants des deux pays, ont mené, conformément au principe d'égalité et de réciprocité, de consultations amicales au sujet de l'exemption réciproque de visas pour les titulaires de passeports diplomatiques ou de services, sont convenus de ce qui suit... ». C'est par ce préambule que débute le nouvel Accord portant sur l'exemption réciproque de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques et de services entre le Gabon et la République populaire de Chine. Celui-ci a été signé hier à l'Hôtel des Affaires étran-

gères de Libreville, par le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale de la République gabonaise, Emmanuel Isoze Ngondet et l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire de Chine, S.E. Sun Jiwen.

Après ceux signés avec la France et la Turquie, le présent Accord d'exemption devra permettre aux personnalités et hommes d'affaires des deux pays de pouvoir accomplir leurs missions et réaliser leurs affaires sans être obligés de passer par leurs représentations diplomatiques respectives. Ainsi, les ressortissants des deux pays concernés par le présent contrat peuvent désormais entrer, sortir ou transiter sur le territoire de l'autre Etat pour une durée de séjour ne dépassant pas trente jours, à compter de la date d'entrée. Toutefois, pour des séjours excédant la durée sus indiquée, ils seront dans l'obligation de demander un visa. Les personnels des missions diplomatiques ou consulaires, ainsi que les membres de leurs familles détenteurs de passeports diplomatiques ou de service sont dispensés de visa pendant la période

d'exercice de leurs fonctions pour entrer sur le territoire de l'autre Etat contractant, en sortir, y transiter ou y séjourner, pourvu que les conditions d'accréditation soient accomplies dans un délai de trente jours à compter de la date de la première entrée.

Le déplacement en mission de tout officiel ayant le rang de Vice-ministre ou un rang supérieur au sein du gouvernement central et de tout militaire ayant le grade de général ou un grade supérieur de l'un des deux Etats devra obtenir au préalable le consentement de ce dernier ou être signalé aux autorités compétentes de cet Etat par voie diplomatique. Mais, l'accord n'affecte pas le droit de chacun des deux Etats de refuser l'entrée ou de mettre fin au séjour sur son territoire des ressortissants de l'Etat jugés indésirable (persona non grata) ou inacceptable et ce, sans besoin de justification. L'Accord est conclu pour une durée illimitée, toutefois, chacune des parties contractantes désireuses de le dénoncer est tenue de notifier sa demande à l'autre, par voie diplomatique et par écrit. Il peut également être amendé d'un commun accord écrit entre les deux parties.

www.ecig-gabon.com



ecig.gabon@gmail.com

OFFRE SPECIALE
DU 15 OCTOBRE 2015
AU 31 DECEMBRE 2015

-25%
de Remise pour
autres quantités



3 Pneus Achetés = 1 GRATUIT



De 13' à 22' PNEUS DU GROUPE Continental

Non points de vente

ZI OLOUMI entrée BERNABE ouvert du lundi au samedi:
(+241) 01 74 30 06 / 06 25 98 64 / 07 05 31 05 / 07 72 20 00 / 02 45 35 45
OKALA à côté du BALLON D'OR ouvert 7/7 Jrs: (+241) 04 84 08 00 / 05 00 82 00